



Association de Recherche, d'Etude et de Formation pour la Fonction Soignante

Texte des résolutions à voter à l'assemblée générale extraordinaire.

A.R.E.F.F.S.

Fondateur
M. Sapir †

Président
J. Marvaud

Secrétaire Générale
A. Molard

Trésorier
F. Berton

Conseil d'Administration
M.F. Biard
S. Cohen-Léon
C. d'Olier
M. Picavet
M. Saugues

1/ Sigles proposés :

- ARP (Association de Relaxation Psychanalytique)
Méthode Sapir

ou

- AREPS (Association de RELaxation Psychanalytique Sapir)

2 / Article 7 ancien texte : (Parties en italiques à modifier)

L'assemblée générale élit à la majorité absolue des membres actifs (quorum), à bulletin secret, un conseil d'administration composé de six à douze membres actifs, dont elle fixe le nombre.

Le mandat électif est de six ans. Le C.A est renouvelable par moitié tous les trois ans. Les membres sortants sont rééligibles pour une durée limitée à trois ans. Au terme de son mandat, un membre sortant ne peut représenter sa candidature avant une période de trois ans.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an, sur convocation du président ou à la demande écrite de trois de ses membres. Il veille à l'exécution des décisions de l'assemblée générale, contrôle la gestion ou le fonctionnement de l'association et gère le patrimoine social.

Nouveau texte : (Parties en italique modifiées)

L'assemblée générale élit à la majorité absolue des membres actifs (quorum), à bulletin secret, un conseil d'administration composé de six à douze membres actifs, dont elle fixe le nombre.

Le mandat électif est de trois ans renouvelable deux fois. Le mandat ne pourra donc excéder neuf ans.

Au terme de son mandat, un membre sortant ne peut représenter sa candidature avant une période de trois ans.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an, sur convocation du président ou à la demande écrite de trois de ses membres. Il veille à l'exécution des décisions de l'assemblée générale, contrôle la gestion ou le fonctionnement de l'association et gère le patrimoine social.

Courrier - secrétariat :

Site AREFFS : <http://www.arenemo.net> / secretariat@arenemo.net

Page privée pour les membres : www.areffs.net/jardin.html

Siège social : AREFFS, 11, square de Clignancourt - 75019 PARIS